

Le billet du Recteur

n° 102

QUAND LE MONDE VACILLE,
L'EUROPE SE RÉVÈLE ET LA FRANCE S'ÉPROUVE

Il y a des moments où le choix des sujets que l'on décide de traiter n'est jamais neutre. Il dit une inquiétude, une vigilance, parfois même une responsabilité. Nous vivons une époque où le tumulte du monde tend à couvrir la voix de la raison. Une époque où la guerre parle plus fort que la sagesse, où la peine de mort ressurgit comme une réponse là où le droit devrait prévaloir, où les incertitudes économiques fragilisent les équilibres sociaux et nourrissent les peurs collectives.

Dans ce contexte international instable, j'ai souhaité revenir sur deux événements récents, l'un européen, l'autre français, qui, à première vue, pourraient sembler distincts, mais qui, en réalité, dialoguent profondément entre eux.

Car ils posent une même question : que deviennent nos principes lorsque le monde se durcit ?

Le premier de ces événements est le vote intervenu au Parlement européen en février 2026, redéfinissant les notions de « pays tiers sûr » et de « pays d'origine sûr ».

Je m'étais souvent fait de l'Europe l'idée d'un espace né de ses propres tragédies, capable de transformer les blessures de l'Histoire en exigences de droit. Une Europe qui, après avoir connu l'abîme, aurait choisi d'ériger la dignité humaine en principe intangible.

Le vote intervenu le 10 février 2026 au Parlement européen invite à une réflexion plus grave.

Car ce qui s'est joué, au-delà des mécanismes juridiques et des ajustements techniques, c'est une inflexion profonde du rapport de l'Europe à elle-même. En redéfinissant les notions de « pays tiers sûr » et de « pays d'origine sûr », en facilitant les procédures d'irrecevabilité et en accélérant les expulsions, l'Union européenne ne s'est pas seulement dotée de nouveaux instruments. Elle a déplacé le centre de gravité de son projet politique.

Il ne s'agit plus seulement d'organiser l'accueil ou de réguler les flux. Il s'agit, de manière plus fondamentale, de redéfinir les contours de la protection elle-même.

Ce glissement mérite d'être interrogé sans caricature ni anathème.

Car une civilisation ne se mesure pas uniquement à la solidité de ses frontières, mais à la cohérence entre les principes qu'elle proclame et les pratiques qu'elle met en œuvre.

Lorsque le droit d'asile, conquis au prix des drames du XXe siècle, devient conditionnel, modulable, externalisable, c'est une certaine idée de l'Europe qui vacille.

**C'est une certaine idée
de l'Europe qui vacille.**



L'argument sécuritaire, invoqué avec insistance, ne saurait à lui seul épuiser le débat.

Toute société a le droit, et même le devoir, d'organiser ses équilibres. Mais ce droit ne peut s'exercer au prix d'un affaiblissement silencieux des garanties fondamentales.

L'efficacité administrative ne peut devenir le substitut d'une exigence morale.

Ce qui frappe dans ces évolutions, c'est moins leur brutalité que leur banalisation.

Le recours à des pays tiers sans lien réel avec les personnes concernées, la réduction des effets suspensifs des recours, la présomption de sûreté appliquée à des contextes

pourtant complexes : autant de mécanismes qui traduisent une transformation progressive du regard porté sur l'exilé. Celui-ci n'est plus d'abord perçu comme un sujet de droit, mais comme un objet de gestion.



Toute déshumanisation commence toujours par une abstraction.

Or, toute déshumanisation commence toujours par une abstraction.

Il serait trop simple d'opposer une Europe fidèle à ses valeurs à une Europe qui les trahirait. La réalité est plus subtile, et sans doute plus inquiétante : c'est au nom même de ses valeurs que l'Europe redéfinit aujourd'hui les conditions de leur application. C'est cette tension interne, cette reconfiguration silencieuse, qui constitue le véritable tournant.

Dans ce contexte, la responsabilité des institutions, mais aussi des consciences, est engagée.

La tradition intellectuelle européenne de Montesquieu à Hannah Arendt, n'a cessé de rappeler que le droit ne vaut que par les limites qu'il s'impose à lui-même. Et que la tentation de l'exception, lorsqu'elle devient norme, finit toujours par altérer la substance du projet politique.

Il ne s'agit pas ici de nier les défis réels auxquels l'Europe est confrontée. Mais de rappeler que la réponse à ces défis ne peut se construire durablement dans l'érosion progressive des principes.

L'Europe n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle assume la difficulté d'être fidèle à ce qu'elle est.

Le second événement, survenu en France à la suite des élections municipales, nous ramène à une autre échelle, mais à une interrogation similaire.

Car ce qui s'est exprimé dans les jours qui ont suivi ce scrutin dépasse de loin le registre de la polémique médiatique. Il révèle une fragilité plus profonde : celle d'une société qui peine encore à reconnaître pleinement certains de ses propres visages.

Les propos tenus à l'antenne d'une chaîne d'information, visant un élu de la République à travers des comparaisons indignes, ne sont pas des accidents isolés. Ils s'inscrivent

dans une continuité. Une mécanique bien connue, désormais documentée, où l'altérité réelle ou supposée devient un prisme d'interprétation systématique.

Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement un mot de trop.

C'est un regard.

Un regard qui, trop souvent encore, précède la citoyenneté, la relativise, parfois même la conteste. Or, cette réalité n'est plus seulement ressentie : elle est mesurée.

Depuis deux ans, les travaux conduits avec l'IFOP à l'initiative de la Grande Mosquée de Paris ont permis de mettre des chiffres sur ce que beaucoup vivent en silence. Une majorité significative de Français de confession musulmane déclare faire l'expérience, à des degrés divers, de discriminations dans leur vie quotidienne qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, au logement, ou simplement du regard porté sur eux dans l'espace public.

Plus préoccupant encore : une part importante d'entre eux exprime le sentiment d'être perçue comme un problème, plutôt que comme une composante légitime de la nation.

Ce basculement est essentiel à comprendre.

Car la musulmanophobie ne se réduit pas à des actes spectaculaires, aussi graves soient-ils. Elle s'installe souvent dans des formes diffuses, banalisées, presque imperceptibles. Elle se loge dans les sous-entendus, dans les assignations, dans ces glissements progressifs qui transforment une appartenance en suspicion.

Les chiffres sont là. Les témoignages aussi.

Ce qui manque encore, parfois, c'est la volonté collective de regarder cette réalité en face.

Les épisodes récents visant des élus issus de la diversité interviennent dans un moment particulier de notre vie démocratique. Pour la première fois à cette échelle, une nouvelle génération accède à des responsabilités locales, pleinement inscrites dans le cadre républicain.

Ce mouvement aurait dû être accueilli comme une confirmation de notre promesse démocratique.

Il est, trop souvent encore, interrogé comme une anomalie. C'est là que se situe le point de bascule.

**Ces glissements
progressifs
qui transforment
une appartenance
en suspicion.**



Car ce qui est implicitement contesté, ce n'est pas seulement la légitimité de quelques individus. C'est l'idée même que la France puisse être diverse sans se renier.

Face à cela, le silence serait une erreur. Mais la seule indignation serait insuffisante. Il nous faut nommer les choses avec précision.

Oui, il existe en France une forme de rejet spécifique visant les musulmans ou ceux qui sont perçus comme tels.

Oui, cette réalité a un nom : la musulmanophobie.

Et non, la reconnaître ne revient pas à interdire la critique, ni à restreindre le débat. Cela revient simplement à distinguer ce qui relève de la discussion légitime de ce qui relève de la stigmatisation.

Refuser ce mot, c'est souvent refuser la réalité qu'il désigne.

Or, l'histoire nous enseigne une chose simple : les fractures profondes ne naissent jamais brutalement. Elles s'installent lentement, à mesure que certains discours deviennent tolérables, puis ordinaires.

Il est temps que les pouvoirs publics assument leurs responsabilités, sans ambiguïté ni retard.

La République ne reconnaît ni origines suspectes, ni appartenances conditionnelles. Elle ne distingue pas entre ses enfants. Et c'est précisément dans les moments où cette évidence vacille qu'il devient nécessaire de la rappeler.

L'Europe et la France n'ont jamais été aussi fortes que lorsqu'elles ont su tenir ensemble deux exigences : la lucidité face aux défis, et la constance dans les valeurs.

C'est cette tension, difficile mais féconde, qu'il nous appartient aujourd'hui de préserver.

Car au fond, la véritable question n'est pas seulement celle des politiques migratoires ou des polémiques médiatiques.

Elle est plus exigeante : que sommes-nous prêts à préserver de nous-mêmes lorsque tout, autour de nous, nous pousse à céder ?

À Paris, le 1er avril 2026

CHEMS-EDDINE HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris